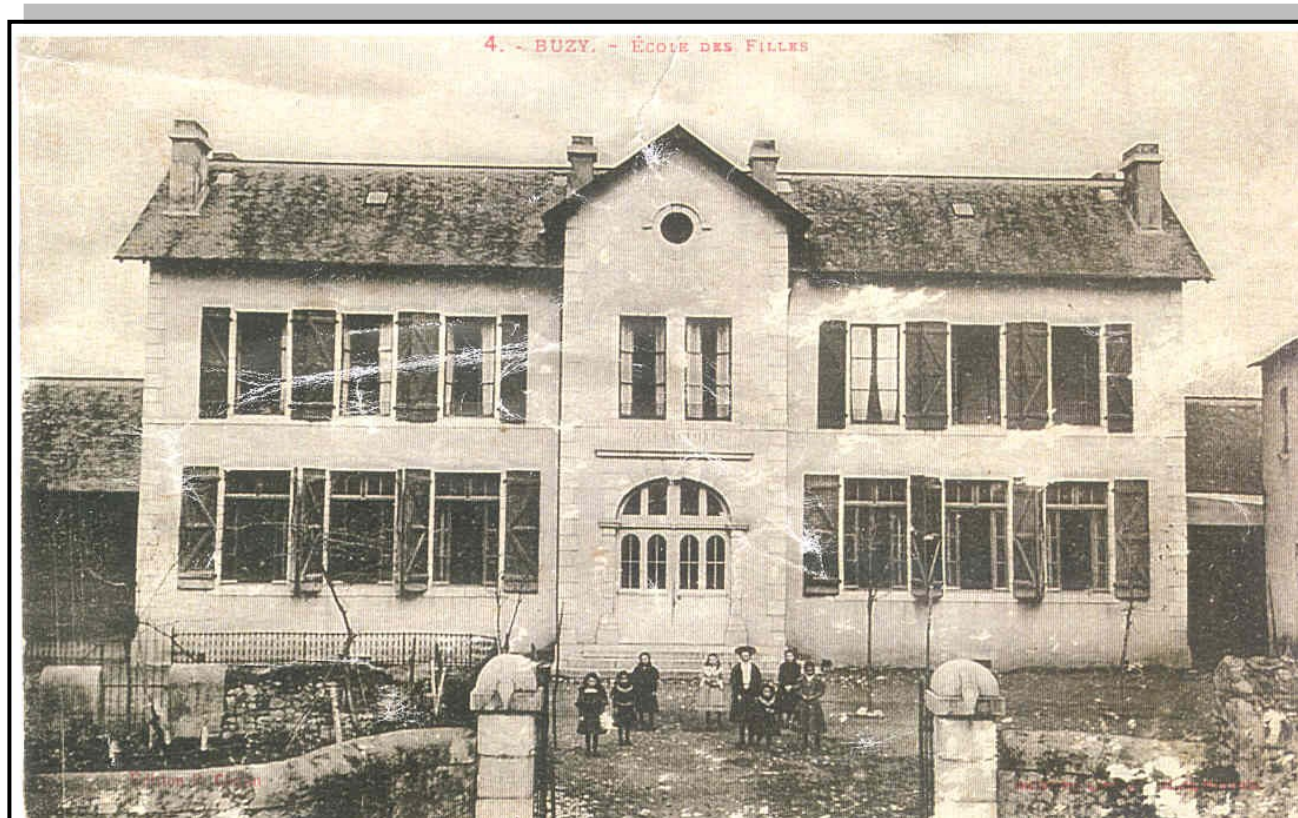


B U Z Y



Journal Municipal N°2

MAI 2009

SOMMAIRE

I. L'EDITO DU MAIRE

II. L'ESSENTIEL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} TRIMESTRE

III. COMPTE ADMINISTRATIF 2008 ET BUDGET PRIMITIF 2009

IV. INFOS MUNICIPALES

- Travaux voirie
- L'écobuage
- La poste
- Dans les tuyaux

V. DIVERS

- Etat Civil 2008
- Infos pratiques
- Pluviométrie

L'édito du Maire

C'est un véritable hiver qui s'est terminé. Avec son enneigement exceptionnel, il aura comblé de bonheur les adeptes de la glisse ainsi que les amoureux de sensations fortes. Ces activités à vocations touristiques ne sont pas négligeables pour Buzy. N'oublions pas qu'une partie du domaine skiable de la station d'Artouste ainsi que la gare de départ du petit train d'altitude se situent sur notre commune. Les professionnels (restaurateurs, commerçants, artisans...) auront eux aussi apprécié l'abondance de ce bien nommé « or blanc ». En effet, l'enneigement, devenu indispensable, a permis de maintenir une activité voire de créer un nombre important d'emplois sur l'ensemble de la vallée d'Ossau, atténuant ainsi les effets dévastateurs de cette lourde crise, qui semble s'installer durablement.

C'est dans ce contexte économique que le Conseil Municipal de Buzy a voté le budget. Celui-ci se veut volontariste, traduisant un engagement positif qui va contribuer, par des dépenses d'investissements programmées, à la remise à niveau annoncée de nos équipements collectifs : bâtiments communaux, sportifs, voirie, patrimoine ... Ce budget, qui nous servira de feuille de route tout au long de l'année 2009, va vous être présenté et commenté en détail dans ce journal.

Après une année de fonctionnement, le conseil municipal a lancé bon nombre de dossiers qui vont nous occuper, nous préoccuper et nous enthousiasmer quelques fois. Je tiens à féliciter ici tous les membres de ce conseil qui assurent avec une certaine noblesse et beaucoup de courage la mission que vous leur avez confiée. C'est toujours avec le même plaisir partagé que l'on se retrouve à quinze autour de la table pour travailler efficacement dans le plus grand respect des valeurs démocratiques républicaines qui ne peuvent pas être diluées, car c'est bien le vote à la majorité qui prévaut dans toutes décisions prises par cette assemblée.

Le transfert de compétences des communes vers la CCVO (Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau) est souhaitable. En effet elle apparaît comme le niveau pertinent, permettant à l'échelle d'une population d'environ 10 000 habitants, de mutualiser certaines charges de fonctionnement devenues aujourd'hui trop lourdes à assumer par les communes seules (équipements sportifs, salles de spectacle, aide à la personne seule ou dépendante, livraisons de repas à domicile, gestion de crèches, gestion de maisons de retraite, aide à l'installation d'entreprises, développement touristique, entretien des berges des gaves et des rivières, transports en commun...). Cette liste n'est pas exhaustive et va sûrement s'étoffer. En effet, tout reste à faire dans ce domaine. C'est un vrai combat et il sera mené en douceur sur plusieurs années. Ce transfert progressif de compétences induira des charges et des ressources qu'il faudra bien inscrire sur les futurs budgets...

F. Martin

L'ESSENTIEL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} TRIMESTRE

DEFRICHEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Mesplé Monique, indiquant son intention de cesser son activité agricole au 31 décembre 2008, et par conséquent de mettre fin aux baux de défrichements.

Il indique qu'il convient donc d'attribuer ces défrichements et donne lecture de la liste des personnes intéressées.

1- Pour ce qui concerne la parcelle du 'BOIS d'en HAUT' section D589a et D589 :

.Monsieur FERRENNET Michel 1^{er} vœu
.Monsieur SOUVERBIE Laurent 1^{er} vœu
.Monsieur VERRAMASSON Serge 1^{er} vœu
.Monsieur BUCQUET J.Pierre

1^{er} tour - 14 votes

. VERRAMASSON Serge : 7 voix
. FERRENNET Michel : 6 voix
: 1 blanc

2^{ème} tour - 14 votes

. VERRAMASSON Serge : 8 voix
. FERRENNET Michel : 6 voix

Le lot situé 'Bois d'en haut' section D589a et D589 est attribué à **Mr VERRAMASSON Serge.**

2- Pour ce qui concerne la parcelle 'VALETTE' section B760b :

.Madame BERNADOU Christiane 1^{er} vœu
.Monsieur BERSANS André 1^{er} vœu
.GAEC LANESSUS 1^{er} vœu
.Monsieur MAYSOUNABE Pierre 1^{er} vœu
.Monsieur RAUFASTE Jean 1^{er} vœu
.Monsieur POURTAU Gérard 3^{ème} vœu

1^{er} tour - 14 votes

.BERSANS André : 9 voix
.MAYSOUNABE Pierre : 2 voix
.GAEC LANESSUS : 1 voix
.BERNADOU Christiane : 1 voix
: 1 blanc

Le lot situé 'Valette' section B760b est attribué à Monsieur : **BERSANS André.**

3-Pour ce qui concerne la parcelle ‘ESPOUNE’ section B756c :

.Monsieur BONNEMASOU Roland 1^{er} vœu
.Monsieur SOUVERBIE Laurent 2^{ème} vœu .
.Monsieur BUCQUET J.Pierre
.Monsieur SALLE Pierre

1^{er} tour – 14 votes

.BONNEMASOU Roland : 8 voix
.SOUVERBIE Laurent : 5 voix
: 1 blanc

Le lot situé ‘ESPOUNE’ section B756c est attribué à Monsieur : **BONNEMASOU Roland.**

4-Pour ce qui concerne la parcelle ‘FLEURISTE’ section D753:

.Monsieur POURTAU Gérard 1^{er} vœu
.Madame BERNADOU Christiane 2^{ème} vœu
.GAEC LANNESSUS 2^{ème} vœu
.Monsieur BUCQUET J.Pierre
.Monsieur SALLE Pierre

1^{er} tour – 14 votes

.GAEC LANNESSUS : 8 voix
.POURTAU GERARD: 6 voix

Le lot situé ‘FLEURISTE’ section D753 est attribué au :

GAEC LANNESSUS.

5-Pour ce qui concerne la parcelle ‘CASAUCAUX DAURAT’ section B436a:

.Madame ARRATEIG Annie 1^{er} vœu
.Madame BERNADOU Christiane 2^{ème} vœu
.Monsieur POURTAU Gérard
.Monsieur RAUFASTE Jean
.Monsieur BUCQUET J.Pierre

1^{er} tour – 14 votes

.ARRATEIG Annie : 9 voix
.POURTAU GERARD : 3 voix
.RAUFASTE Jean : 1 voix
.BERNADOU Christiane : 1 voix

Le lot situé ‘CASAUCAUX DAURAT’ section B436a est attribué à Mme : **ARRATEIG Annie.**

TARIFS QUALITES ET CONTENANCES DES PARCELLES :

Le tarif est fixé à l'identique de la délibération en date du 30 Mai 2003 visée en Sous-préfecture le 16 Juin 2003 et qui s'applique actuellement à tous les renouvellements des baux ruraux de la commune de Buzy depuis cette date. Depuis 2003 le tarif a été réévalué annuellement en fonction de la variation de l'indice des fermages paru au recueil des actes administratifs et des informations du département. Pour 2008/2009 le tarif est de (indice 3,97%, arrêté préfectoral n° 2008259-29 du 15 septembre 2008) :- catégorie 2 = **88,96 €** - catégorie 3 = **76,98 €**- catégorie 4 = **59,82 €**

ANCIENNE SITUATION			NOUVELLE SITUATION			
Catégorie	Lieu	Superficie	Catégorie	Superficie	Observations	Prix / ha
2	Départ de haut	1ha 03	2	1ha 30	/	88,96 €
3	Lannessus de haut	1ha 88	2	1ha 88	/	88,96 €
3	Espoune	1ha 65	2	1ha 70	Droit de passage sur la parcelle	88,96 €
2	Bois d'en haut	6ha 00	2	5ha 00	/	88,96 €
3		0ha 50	3	1ha 70		76,98 €
3	Espoune Marais	0ha 54a 80ca	2	0ha 65	Voir condition d'utilisation	88,96 €

Rappel du vote du 20 Février : **2 Abstentions et 12 Pour.**

L'ESSENTIEL DES DELIBERATIONS DU 1^{er} TRIMESTRE 2009

CONTRAT Madame MALLET :

vote : 14 pour

En vue d'assurer le ménage dans les bâtiments communaux, un contrat CDD (Contrat à Durée Déterminée) de 4h30 par semaine a été reconduit pour une durée de 6 mois au profit de Madame MALLET.

TRAVAUX DE L'EGLISE:

vote : 14 pour

Après l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des entreprises proposé pour le projet de travaux de grosses réparations à l'église. Compte tenu du montant des travaux estimé à 238 746,50 €, ce dossier permet la passation des marchés selon la procédure adaptée. Ouverture des plis le 19 Mars, début des travaux souhaité avril 2009.

ASSAINISSEMENT

vote : 14 pour

Modification du projet de zonage du Schéma Directeur d'Assainissement (S.D.A) collectif de la commune de BUZY. Le projet de la carte communale 2009 définit constructibles les zones les plus proches du réseau assainissement collectif ayant la propriété d'être raccordé par gravité. Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le projet de cette nouvelle représentation graphique du zonage d'assainissement collectif. Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ce document, demande qu'il soit annexé à l'étude faite par le bureau d'étude SESAER en 2006 et indique que ce projet sera conjointement soumis à une enquête publique avec celui de la carte communale.

TRAVAUX DE VOIRIE

vote : 15 pour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général a accordé une subvention égale à 55 % des montants engagés pour réparer les dégâts dus aux intempéries de juin 2008. Ces travaux étant estimés à 152 000€ TTC.

PARC DE CONTENTION

vote : 15 pour

La commission agricole indique qu'elle a reçu les devis pour le parc de contention qui doit être construit quartier Ourthe.

Le Conseil Municipal demande que toutes les démarches nécessaires soient engagées en vue d'obtenir le taux maximum de subventions.

DROIT D'ACCUEIL EN CAS DE GREVE

vote : 15 pour

La loi du 20 Août dernier prévoit qu'en cas de grève tout enfant scolarisé dans les écoles primaires pourra désormais bénéficier d'un accueil les jours de grève.

Monsieur le Maire indique qu'il faut recruter du personnel et donne lecture de la liste des personnes inscrites à la mairie. Les candidatures retenues sont :

- Mme DARQUES Jeanine.
- Mme PARREL Sabine
- Mlle COLLIN Marie-Anne
- Mme MALLET Maryline
- Mme MARCQ Michèle
- Mme MONSO Patricia

TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES :

vote : 15 pour

Instauration d'un forfait chauffage pendant l'hiver, soit du 1^{er} Octobre au 30 Avril.

	<u>Personnes résidant à Buzy</u>	<u>Personnes extérieures</u>	<u>Forfait pour le chauffage</u>
1 jour sur semaine	31,00 €	153,00 €	20,00 €
1 week-end	77,00 €	230,00 €	40,00 €
Gratuit pour les associations			

L'ESSENTIEL DES DELIBERATIONS DU 1^{er} TRIMESTRE 2009

STATION D'EPURATION :

vote : 15 pour

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de l'agence de l'eau et du Conseil Général afin d'obtenir les meilleurs taux de subventions possibles pour le financement des travaux d'amélioration de la station d'épuration.

CONTRATS DE MAINTENANCE TELEPHONIE ET INFORMATIQUE :

vote : 15 pour

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de résilier les contrats arrivant à échéance afin de les renégocier pour les adapter au mieux aux nouvelles technologies, qui aujourd'hui permettent de réaliser des économies tant en terme de maintenance que de consommation.

FCTVA :

vote : 14 pour

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune peut bénéficier du versement anticipé des attributions du FCTVA (remboursement de la tva pour les travaux d'amélioration des équipements communaux) au titre des dépenses d'investissement réalisées en 2008. Pour cela elle doit s'engager à investir au moins 1€ de plus en 2009 (pour ses dépenses d'équipement) que la moyenne réalisée sur une période de référence des années 2004/2005/2006/2007. Cette moyenne notifiée par courrier de la préfecture en date du 02/02/2009 est de 51373 €.

IMPOTS LOCAUX :

vote : 15 pour

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les impôts locaux et donc de reconduire les taux des quatre taxes à leur niveau actuel.

TAXES	TAUX 2008	TAUX 2009	BASE	PRODUIT
T.H (habitation)	10,65	10,65	778300	82889
F.B (foncier bâti)	10,65	10,65	707400	75338
F.N.B (foncier non bâti)	25,00	25,00	38400	9600
T.P (professionnelle)	24.75	24,75	408600	101129
TOTAL				268 956

TARIF ASSAINISSEMENT :

vote : 15 pour

Le Conseil Municipal décide de voter l'équilibre du budget assainissement sans augmenter le prix du m3 d'eau assainie pour l'année 2009.

CREATION D'UN POSTE CAE

vote: 15 pour

Dans le cadre bien précis du plan de relance visant à atténuer les effets négatifs de la crise, l'état s'engage à prendre en charge pour une période de 12 mois renouvelable 12 mois, une part importante du coût des salaires pour toute création d'emploi d'aide à l'embauche CAE.

La municipalité de Buzy sensible à cette proposition et tenant à accompagner cette mesure a créé un poste d'aide aux agents techniques. Après rapprochement avec les services de l'ANPE afin de connaître les personnes de Buzy susceptibles d'être éligibles à ce poste et en totale concertation avec le groupe du Conseil Municipal M. le Maire décide d'embaucher après la période d'essai légale d'un mois M. Verhulst Gérard qui a manifesté son désir d'intégrer l'équipe municipale en effectuant un stage à la commune au cours duquel il a donné pleinement satisfaction.

Cette embauche deviendra effective à partir de mi-juin 2009.

BUDGET : EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2006/2009

Le conseil municipal affirme sa détermination !!

En contenant l'augmentation des recettes à un niveau comparable à celui de l'inflation.

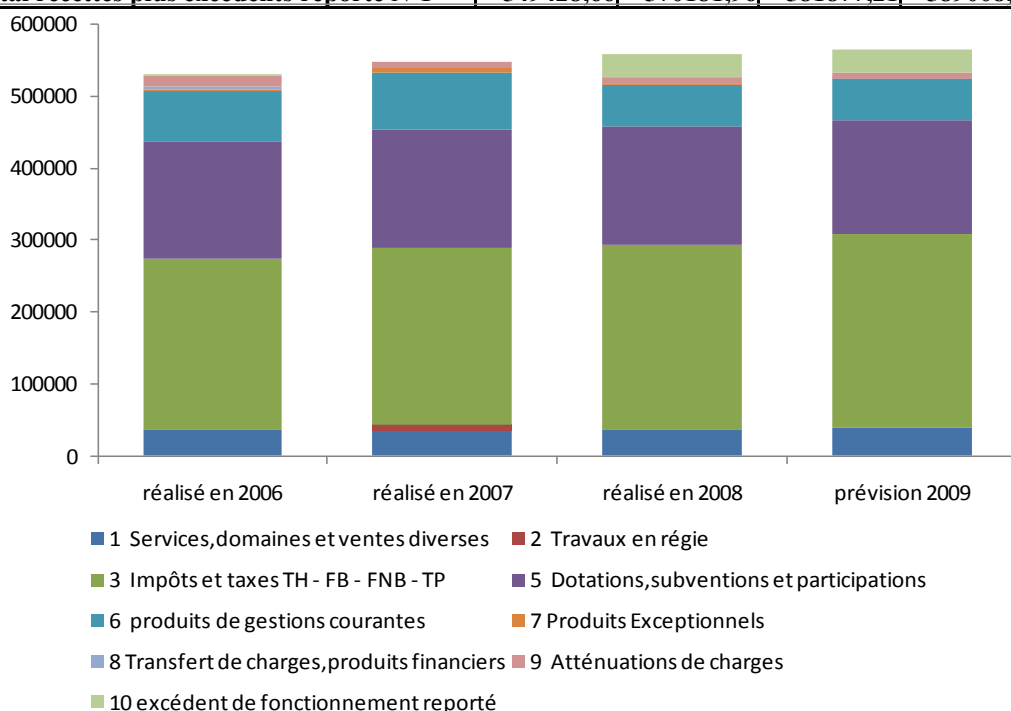
Un léger tassement des recettes dû à la baisse des dotations de l'état et à celle des produits exceptionnels tels que : ventes de terrains lotissement des chênes.

Ces baisses étant légèrement compensées par la venue de nouveaux foyers fiscaux sur la commune.

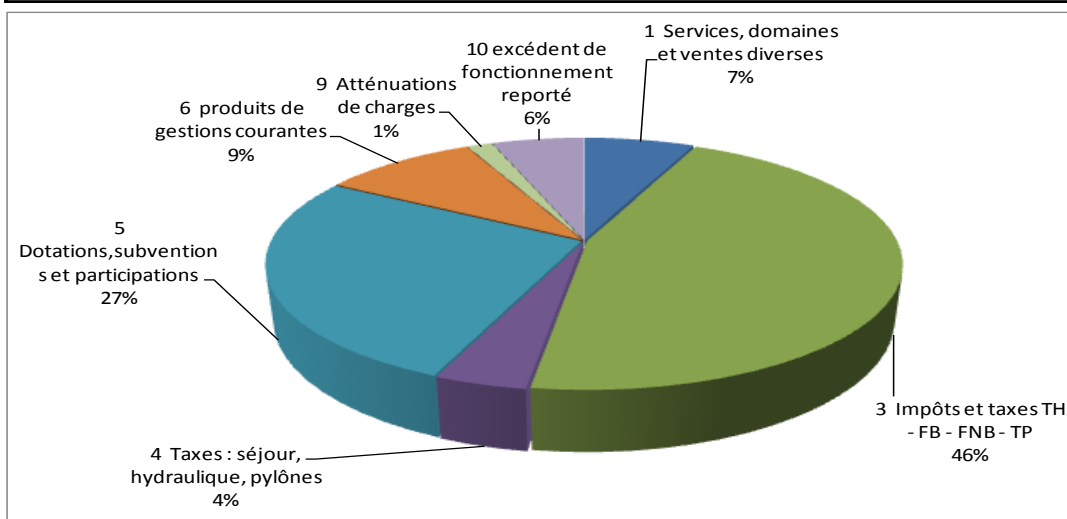
Un report d'excédent de fonctionnement 2008 à hauteur de 33147 € vient également atténuer cette baisse pour la 2ème année consécutive.

Les taxes locales représentent la principale ressource de la section fonctionnement soit: 45.67 %

PRODUIT	réalisé en 2006	réalisé en 2007	réalisé en 2008	prévision 2009
1 Services, domaines et ventes diverses	36532,59	34625,93	37680,47	39714,00
2 Travaux en régie		8005,71		
3 Impôts et taxes TH - FB - FNB - TP	236569,00	246103,00	256434,00	268956,00
4 Taxes (séjour, hydraul, pylônes,)	20271,00	22901,90	23513,37	23511,00
5 Dotations, subventions participations	162823,55	164980,12	162654,76	158507,00
6 Produits de gestion courante	70465,63	79286,39	57597,15	56000,00
7 Produits Exceptionnels	1918,56	5758,00	2797,31	
8 Transferts de charges, produits financiers	5264,87		73,29	73,00
9 Atténuations de charges	15582,66	8520,91	9079,68	9100,00
10 Excédent de fonctionnement reporté			32047,18	33147,00
Total recettes plus excédents reporté N-1	549428,66	570181,96	581877,21	589008,00



PREVISION DE LA REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2009



BUDGET : EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2006/2009

La maîtrise des dépenses de fonctionnement plus les subventions et le retour de TVA sur les investissements de l'année 2008, nous autorisent à engager d'importants travaux tout en limitant le recours à l'emprunt.

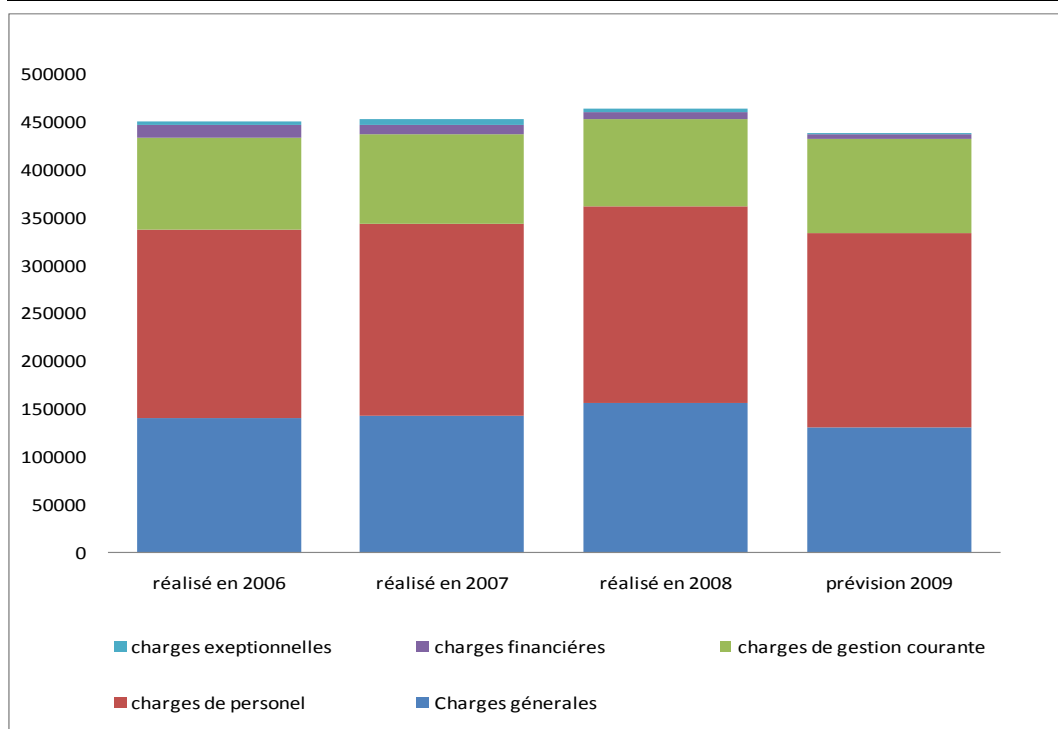
Ci-contre la répartition des dépenses de fonctionnement sur 4 années.

Les charges générales prévues à la baisse de 16.2% soit 25247 €

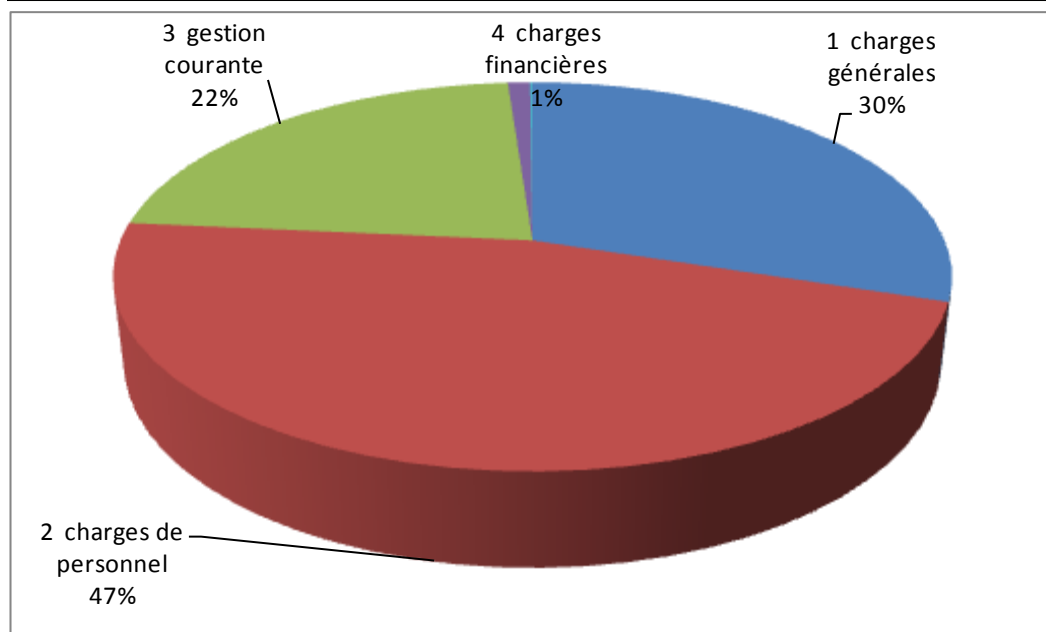
Une hausse sensible de 6,45% des charges de gestion courante soit 6314 € due à la participation financière exceptionnelle pour les HLM =12219 €.

Cette hausse est légèrement compensée par la baisse des charges financières - 32 % soit 2109 €

Catégories	Réalisé en 2006	Réalisé en 2007	Réalisé en 2008	Prévision 2009
1 charges générales	140441,82	143795,70	156544,44	131297,00
2 charges de personnel	197113,34	200846,74	205928,91	203533,00
3 charges gestion courante	96352,18	92753,74	91556,76	97871,00
4 charges financières	13684,19	9608,91	6576,52	4467,00
5 charges exceptionnelles	3513,26	6573,60	4105,60	500,00
total :	451104,79	453578,69	464712,23	437668,00



REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2009



BUDGET : SECTION INVESTISSEMENT

Pour obtenir l'équilibre de la section investissements, deux emprunts vont être contractés, l'un d'un montant de 100 000 €, il sera remboursé en juillet 2010 dès que nous percevrons la TVA sur les investissements de cette année (99 734 € prévus) l'autre à hauteur de 60 000 € servira à financer les travaux de voirie, il sera remboursé en six annuités. In fine l'emprunt qui restera en cours correspondra à 10 % du montant total des investissements.

Pour la section recettes on constate un montant de subventions exceptionnel.

Subventions
= 48,9 %

prêt relais
= 16,5 %

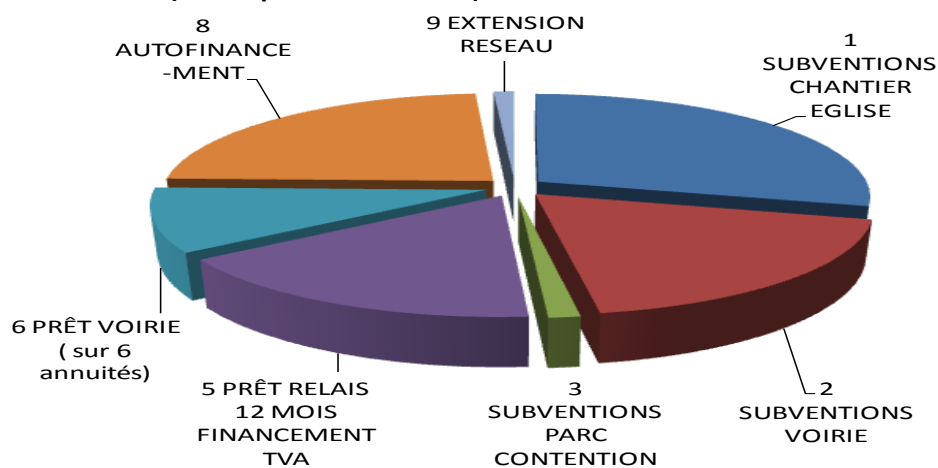
prêt voirie
= 10 %

autofinancement
= 23,5 %

extension réseaux
= 1,1 %

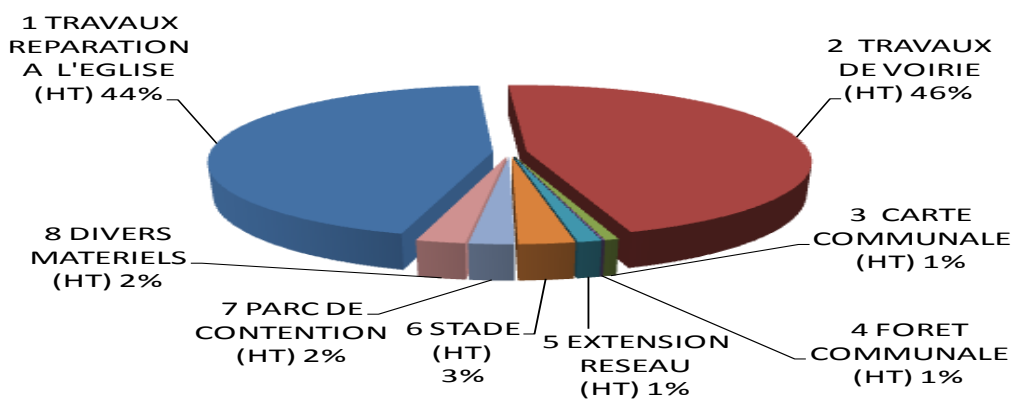
PREVISION RECETTES SECTION INVESTISSEMENT

0 TOTAL SUBVENTIONS	293 753 €
1 SUBVENTIONS CHANTIER EGLISE	173 510 €
2 SUBVENTIONS VOIRIE	112 173 €
3 SUBVENTIONS PARC CONTENTION	8 070 €
4 TOTAL EMPRUNTS	160 000 €
5 PRÊT RELAIS 12 MOIS FINANCEMENT TVA	100 000 €
6 PRÊT VOIRIE (sur 6 annuités)	60 000 €
8 AUTOFINANCEMENT	141 340 €
9 EXTENSION RESEAU	6 840 €
TOTAL RECETTES (hors opérations d'ordre)	601 933 €



PREVISION DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT

1 TRAVAUX REPARATION A L'EGLISE	(HT)	226 500 €
2 TRAVAUX DE VOIRIE	(HT)	233 695 €
3 CARTE COMMUNALE	(HT)	3 512 €
4 FORET COMMUNALE	(HT)	620 €
5 EXTENSION RESEAU	(HT)	6 090 €
6 STADE	(HT)	14 355 €
7 PARC DE CONTENTION	(HT)	11 533 €
8 DIVERS MATERIELS	(HT)	12 542 €
TOTAL HORS TAXES		508 847 €
TOTAL TVA		99 734 €
TOTAL DEPENSES (hors opérations d'ordre)		608 581 €



TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie prévus pour cette année vont commencer par le traitement des voies qui ont subi les intempéries du mois de juin 2008. Ceci afin de pouvoir présenter les factures qui vont nous permettre de débloquer les subventions affectées à ces réparations.

Au cours des cinq prochaines années nous devrons maintenir un programme soutenu afin que notre réseau routier devienne convenable.

Il vous est conseillé de vous organiser pendant la durée des travaux prévus courant Juin et Juillet

Enfin le dossier intempéries est bouclé, les subventions sont aujourd'hui accordées par le Conseil Général et l'Etat. Pour cela il nous faut réaliser les travaux qui étaient chiffrés dans ce dossier, les fonds seront ensuite débloqués sur présentation de factures. Le montant de ces subventions exceptionnelles pour intempéries ajouté à celui de l'enveloppe annuelle atteint 112 173 €.

Cette somme va nous permettre d'inscrire dans ce programme l'équivalent de six années de travaux de voirie en une seule soit une valeur de 233 694 HT = 279 498 € TTC. L'enveloppe annuelle attribuée par le Conseil Général est égale à 20900 €, celle-ci correspond à 55 % des travaux engagés d'un montant total de 38 000 € HT. La commune intervenant à hauteur de 45%. Vous aurez compris qu'il est impératif d'engager sans délai ces travaux qui vont nous permettre d'anticiper la réhabilitation planifiée de notre voirie. C'est avec force que le Conseil Municipal prend la mesure de ce problème et qu'il va s'engager à maintenir un programme soutenu sur les cinq prochaines années.

Pour l'année 2009 programme intempéries :

Chemin Prat de Coye depuis la croix de Buzy jusqu'à l'intersection chemin Lapeyre **(78961,12 € TTC)**.

Chemin Lapeyre jusqu'à l'intersection chemin d'Ourthe **(37349,88 € TTC)**.

Chemin d'Ourthe jusqu'à chemin Sipoume **(15024,15 € TTC)**

Chemin Sipoume jusqu'au transformateur EDF **(16337,36 € TTC)**.

Chemin de Départ **(8809,74 € TTC)**.

Chemin voie de l'usine depuis le Burguet sur les deux premiers Km sachant que la voie en comporte plus de 3 au total **(64778,95 € TTC)**.

Gestion d'écoulement des eaux pluviales Chemin Bernis **(1804,17 € TTC)**

Chemin d'Ys enrochement pour soutènement de la voie **(1126,63 € TTC)**.

Chemin Bioussales et bretelle Dabancens (environ **3000,00 € TTC** solution à définir).

Chemin Lamanet : participation conjointe avec la commune de Gan (environ **8000,00 € TTC**)

Pour l'année 2009 programme voirie :

Rue Anglade **(32531,20 € TTC)**.

Emplois partiels (rebouchages ponctuels) 6 Tonnes **(7893,60 € TTC)**.

Signalisation : **(346,84 € TTC)**.

Somme Totale engagée : **275 963,64 € TTC**

L'excédent dégagé servira à pallier aux urgences éventuelles.

Important: circulation perturbée en Juin - juillet

Les méthodes utilisées pour le retraitement de chaussées nécessitent que les travaux de voirie réalisés par zones soient accompagnés d'une fermeture à la circulation pouvant atteindre une semaine.

Il vous sera demandé durant ces périodes de prendre vos dispositions afin de vous éviter certains désagréments .

Une commission écobuage est en cours d'obtention d'agrément, elle est constituée d'acteurs locaux volontaires.

D'abord l'étude de faisabilité propre à chaque chantier visant à garantir la sécurité.

Un écobuage contrôlé pour garder la maîtrise et contenir la propagation des friches.

Nous avons tous pris conscience que les enjeux sont sérieux.

Nous devons nous prononcer avant la fin de l'année!

ECOBUAGE

AU FEU !!! Un certain émoi s'est emparé de la commune ce dernier samedi de février ;
« Le haut du bois est la proie des flammes »
« Cétarou est en train de brûler... » « J'ai entendu les pompiers » « J'ai vu les pompiers » etc....

Réponse : ECOBUAGE SOUS CONTRÔLE

Cet écobuage a été programmé, autorisé, contrôlé et encadré. En effet, dans le but d'éviter la propagation des friches et autres ronciers sur les terrains non cultivés, et de plus, risquer que ceux-ci soient les conducteurs d'éventuels incendies, **une commission d'écobuage communale à vu le jour.**

En conformité avec la réglementation existante, elle est constituée d'acteurs locaux directement impliqués – agriculteurs, chasseurs et autres partenaires de préservation des sites naturels.

Cette commission est en phase d'obtention d'un agrément. Elle est encadrée par Monsieur GASCOUAT professeur au Lycée agricole de Soeix et spécialisé en écobuage.

Son fonctionnement est le suivant :

- Repérage et étude de faisabilité des différents chantiers, normes de sécurité à prévoir (arrosage des clôtures, élagage préalable, prise en compte de la proximité d'habitations, de poteaux électriques

- Après validation du projet par les instances administratives concernées, la commission définit le (ou les) jours J de mise en œuvre de l'écobuage, met en place les mesures de protection, la signalisation, la stratégie et prévient la Mairie et les Pompiers.

Ces derniers n'interviennent pas, ils se tiennent à disposition. Ce jour de février, la population n'étant pas informée, en toute logique, les pompiers ont reçu plusieurs appels et se sont déplacés.

Bien sûr cela ne signifie pas qu'il faut s'abstenir définitivement de composer le 18.

Précisions complémentaires : la pratique de l'écobuage ne peut se dérouler que sur une période de l'année bien définie, et devra strictement s'effectuer par le biais de la commission d'écobuage communale.

LA POSTE : Que choisir ?

L'échéance se rapproche, avant fin décembre 2009 nous devons nous prononcer comme nous vous le disions dans le flash info de novembre 2008 nous aurons le choix, entre :

- **garder la poste** à l'identique d'aujourd'hui avec une amplitude d'horaires d'ouverture qui tend à se réduire ainsi qu'une réelle incertitude quant au devenir du bureau. Aujourd'hui la poste est devenue une entreprise commerciale avec des objectifs de rentabilité.

- **ou créer une agence postale communale** offrant des services différents.

Une commission a été créée composée d'élus et d'usagers, chargés d'inventorier les avantages et les inconvénients de chacune des solutions. Nous vous tiendrons informés des résultats de ces travaux.

NOUVELLE RUBRIQUE :

Nouvelle rubrique qui va vous tenir informés sur les projets en cours ou à venir depuis la réflexion jusqu'à la réalisation.

**Notre station d'épuration mérite l'excellence. Les nouveaux procédés vont la rendre pérenne.*

Eaux claires parasites : dès que les installations non conformes seront repérées un courrier vous sera adressé vous invitant à vous mettre en conformité.

Agir en partenariat avec les enseignants pour favoriser la réussite de nos enfants.

Leur apporter les atouts indispensables aux méthodes actuelles d'enseignement.

Mettre à leur disposition des équipements numériques de qualité.

Cette nouvelle rubrique aura pour objectif principal de vous tenir informés sur les dossiers en cours, depuis le constat de besoin, passant par la réflexion, le montage du dossier chiffré permettant de lancer les demandes de subventions, l'étude de financement, ensuite le suivi et enfin la réception des travaux .

STATION D'EPURATION :

Nous avons reçu en mairie les responsables du Conseil Général et de l'agence de l'eau afin de soutenir le dossier qui va nous permettre de faire évoluer le rendement de notre station.

Lui permettre d'acquérir la capacité suffisante (suivant l'évolution démographique actuelle) pour les quinze voire vingt années à venir.

Faire baisser le coût de fonctionnement.

Respecter l'environnement en choisissant les méthodes les mieux adaptées et les plus efficaces aujourd'hui. Par exemple plantation de roseaux : procédé appelé rhizophytes qui consiste à diminuer naturellement et de façon significative la production de boues.

Ce dossier chiffré est aujourd'hui dans *les tuyaux*, via le Conseil Général et l'agence de l'eau où il sera instruit afin de bénéficier des subventions indispensables.

Objectif : obtenir le consensus de tous les acteurs de ces services spécialisés quant à la cohérence et le choix des travaux qu'il faudra engager.

La recherche des eaux claires parasites est aujourd'hui lancée, nous tenons à vous préciser une nouvelle fois que par temps de pluie ces eaux contrarient gravement le fonctionnement de notre station qui n'est pas conçue pour recevoir ces afflux massifs.

ECOLE NUMERIQUE RURALE:

A l'occasion du plan de relance de l'économie le gouvernement a décidé , sur proposition du Ministère de l'Education Nationale, de réaliser un effort important en faveur des communes rurales afin de renforcer leur attractivité et lutter contre la fracture numérique des territoires.

L'Etat s'engage ainsi à équiper 5000 écoles situées dans les communes rurales de moins de 2000 habitants qui possèdent une école en leur permettant de se doter d'un équipement numérique de qualité.

Le Ministère de l'Education Nationale subventionnera le coût hors taxe de cet équipement (matériel, installation, garantie) à hauteur de 80 %, jusqu'à concurrence d'un montant de 9000 euros. Par ailleurs, le Ministère donnera aux écoles la possibilité de disposer de ressources numériques de qualité à choisir dans un catalogue national (valeur d'un montant de 1000 euros pour chaque projet).

La municipalité en partenariat avec les enseignants a décidé de s'inscrire et de soutenir cette démarche afin d'apporter à nos enfants les atouts indispensables aux méthodes actuelles d'éducation.

A ce jour le dossier a été déposé et est en cours d'instruction afin d'obtenir l'éligibilité.

INFOS PRATIQUES

ETAT CIVIL

Dans la parution de l'état civil 2008, il a été omis de mentionner:

- Le décès de Madame Minazzoli Marie survenu le 09/11/2008 à Pau.
- La naissance de Justine, Elisa, Louise Ribeiro Bersans le 04/03/2008

La mairie prie leurs familles d'accepter ses excuses pour ces oublis.

SOS PIZZA

Mr Hervé Lucas-Grousset informe son aimable clientèle que depuis le 1^{er} Mai 2009 la vente de pizzas se fait :
le ' **vendredi** ' sur la place de l'église.

COIFFURE A DOMICILE :

Une nouvelle prestation à Buzy !!. Mlle Lucie HOLSTEIN demeurant à Buzy propose du Lundi après-midi au Samedi ses services de « Coiffure Mixte à Domicile ». Pour avoir les renseignements quant à cette prestation ,vous pouvez d'ores et déjà la contacter au n° : 06.74.42.85.18.

UN PEU DE CIVISME

« La liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres ».

En ces jours de printemps il nous parait opportun de rappeler quelques règles concernant le bruit. En effet, nous avons tous des semaines très occupées et profitons des dimanches après-midi ou des jours fériés pour tondre la pelouse ou bricoler à la maison. Mais il faut savoir que ces pratiques sont règlementées.

Que dit la loi ?

Article 103-2 – Travaux et bricolage par des particuliers.

« les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, en particulier tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, etc ... ne peuvent être effectués qu'après avoir pris toutes mesures utiles pour préserver et le repos et la tranquillité du voisinage. Si malgré ces mesures, tout risque de gêne du voisinage ne peut pas être écarté, ces travaux ne pourront être exécutés que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h »

Article 104 – Bruit des animaux

« Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. »

Nous demandons à toutes et à tous de respecter ces quelques principes mais aussi de faire preuve de temps en temps d'un peu de tolérance. Merci.

FETE DES ASSOCIATIONS

Vu le succès de la première édition, la fête des associations est reconduite cette année. Elle se déroulera le samedi premier août 2009.

Un grand merci à tous les représentants des associations qui sont venus nombreux et motivés à la réunion du 4 mai dernier afin d'organiser au mieux cette journée.

La fête des associations est programmée au 01 Août cette année

INFOS PRATIQUES

Une structure multi accueil petite enfance prévue en 2009.

Elle sera mise en place sur deux sites différents.

La CCVO confie la gestion de cette structure à l'association Pimponet.

Les inscriptions sont ouvertes, Vous pouvez vous procurer les imprimés à cet effet au secrétariat de la mairie.

Le nouveau « Passeport biométrique » sera effectif dans les Pyrénées Atlantiques dès le 8 juin 2009.

7 communes seront dès cette date équipées pour la délivrance de ce document.

Ce passeport sera délivré à la Mairie du lieu de dépôt après identification des empreintes digitales.

STRUCTURE D'ACCUEIL PETITE ENFANCE

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau, met en œuvre une structure multi-accueil pour la petite enfance sur deux sites:

- Laruns
- Louvie-Juzon.

La gestion a été déléguée à l'association PIMPONET. Les établissements seront ouverts du lundi au vendredi.

Des congés annuels sont prévus mais de façon alternée. Les capacités d'accueil envisagées dès l'ouverture sont de 11 places à Laruns et 12 places à Louvie Juzon. Ces chiffres peuvent évoluer en fonction des temps de présence des enfants, et être revus à la hausse au vu du nombre d'inscriptions.

Ouverture envisagée début novembre à Laruns et début décembre à Louvie Juzon, selon avancement des travaux.

D'ores et déjà vous pouvez pré-inscrire votre enfant, des imprimés sont à votre disposition au secrétariat de la mairie, les demandes sont à adresser à PIMPONET, elle seront classées par date d'envoi (cachet de la poste)

Pour toute information complémentaire, contactez :

Fabienne BARDOU 06.78.94.62.11 / 05.59.05.13.27

Nina ROTH 06.72.06.34.81/ 05 59 05 44 11

Adresse de l'association de gestion :

PIMPONET, 36 rue du Bialé 64440 LARUNS

Courriel : nina@biarn.org

LE NOUVEAU PASSEPORT BIOMETRIQUE

Dans le cadre d'une directive européenne de 2004, un passeport biométrique contenant les empreintes digitales numérisées de leurs titulaires sera délivré dans les Pyrénées Atlantiques à partir du 8 juin 2009.

Plus aucune autre forme de passeport ne sera délivrée à partir de cette date, mais les documents actuellement en service resteront valables jusqu'à leur date d'expiration.

A partir du lundi 8 juin 2009, les demandes de passeport devront se faire obligatoirement dans une commune équipée et non plus en préfecture.

Dans l'arrondissement d'Oloron Ste Marie les 7 communes retenues sont : Accous, Arudy, Laruns, Monein, Navarrenx, Oloron Ste Marie, Tardets- Sorholus.

Les demandes devront être déposées par le demandeur lui-même dans une de ces communes.

Les pièces à fournir sont les mêmes que celles demandées auparavant. Les photos pourront être directement prises en Mairie lors du dépôt de la demande.

Le passeport sera remis à son titulaire, aucune procuration ne sera acceptée et il sera délivré à la Mairie du lieu de dépôt.

Il sera valable **10 ans** pour un majeur, **5 ans** pour un mineur.

Le passeport biométrique coûtera :

89 € pour un majeur avec photo prise en mairie (88 € sans photo) ;

45 € pour un mineur de 15 à 18 ans avec photo prise en mairie (44 € sans photo) ;

20 € pour un mineur de moins de 15 ans avec photo prise en mairie (19 € sans photo).

Pour plus d'informations sur le passeport biométrique : [http:// www. pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr/Rubrique Vos démarches/ Particuliers/ Passeports.](http://www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr/Rubrique%20 Vos%20d%C3%A9marches/Particuliers/Passeports)

PLUVIOMETRIE

Relevé quotidien pluviométrique en millimètres effectué par Mr Alain RAUFASTE

ANNEE 2008

1mm = 1 litre au mètre carré

JOURS	Janvier.	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre		
01	GEL					70		3	1			4		
02		4		7	BEAU	10	5	BEAU		3	42			
03		GEL	1,5			23	11		1	26			9	
04	3,5	3 Vent	20					BEAU	1	3			1	
05	5				5		4	5				18		
06					BEAU	6	20	5	15		47	9		
07	6	T.BEAU				1	BEAU	2		17	2			
08				3	26				BEAU	BEAU		2		
09	4			7				22			2,5		20	
10					6	20		32		13			6	
11	15			23	22	19		40		9	20		23	2
12	12				5	4		26	46	15	2		3	3
13					12			10		3	8	2,5		3
14					8	6				18	5			12
15				15				1		2,5				2
16	30					10		10					1	1
17	20			10	2	15		1,5		3,5				
18	25		20	4	3			BEAU	2		19	6		
19			5	1	80			8				1		
20			GEL	5			7,5							
21	2		15	21	BEAU			BEAU			3	GEL		
22			30					27		42	25	T.BEAU		
23		T.BEAU		7							3			
24			20		31	4					45	GEL		
25			23		15		0,5							
26			30		1,5	10						4		
27	BEAU		30		8	10	BEAU				GEL			
28			4,5	5			2			50		GEL		
29		9	2			BEAU	BEAU							
30			25	6	2					7	6			
31	3		35		6					8				
TOTAL	125,5	16	297	122	238,5	290	100,5	100	70	151,5	233	101		

Total annuel : 1845 mm

Il est tombé 1845 litres au mètre carré

Références anciennes :

- 2002 : 1581,5 lts
- 2003 : 1220,0 lts
- 2004 : 1391,5 lts
- 2005 : 1406,0 lts
- 2006 : 1200,0 lts
- 2007 : 1565,0 lts
- 2008 : 1845,0 lts